

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 38  
Votes exprimés : 38  
POUR : 38  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
3 octobre 2023  
Date d'affichage :  
3 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Frédéric CARRE) - Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Jacqueline DUPLESSY – Michel GCHWEINDER – Sylvie CHARPIGNON -

Absents : Evelyne CALLEJA - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN – Annie ROUSSEAU -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE « GRANDIR EN MILIEU RURAL » AVEC LA M.S.A.**

Le Président explique que dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance-jeunesse de la branche famille (CEJ, CTG, ...), la M.S.A. propose une nouvelle offre territoriale Enfance-Jeunesse pour sa convention d'objectifs et de gestion 2021-2025.

Cette offre « Grandir en Milieu Rural » (G.M.R.) a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance - Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié, propre à chaque territoire.

Ce dispositif est centré sur les besoins prioritaires de l'enfance-jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles dans les champs de l'accueil de la petite enfance, des loisirs et vacances, de la parentalité, du numérique et de la mobilité. G.M.R. vient aussi renforcer et compléter les actions déjà mises en place ou en cours, développées par la collectivité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.) engagée avec la CAF.

La M.S.A. s'engage financièrement sur la période 2022/2025, pour un montant de 54 000 € (contre 30 000 € dans le C.E.J.).

G.M.R. propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention et se compose donc de deux volets :

- **Un volet opérationnel**, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et de projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de G.M.R. Les thématiques sont réparties en deux catégories :
  - Les thématiques socles (jeunesse, petite enfance, parentalité),
  - Les thématiques émergentes (mobilité et numérique).
- **Un volet pilotage**, afin de contribuer à la définition stratégique des orientations G.M.R. à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination.

<b>Répartition de l'engagement financier de la MSA : 54 000 €</b>	
Chargé de coopération	10 800 €
Thématiques socles	32 400 €
Thématiques émergentes	10 800 €

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Le **diagnostic** réalisé conjointement avec la MSA, en lien avec la C.T.G., comprend les axes suivants :

- Le sens de la démarche,
- Présentation du territoire,
- La population/démographie,
- Données socio-économiques,
- La parentalité,
- La petite enfance,
- L'enfance,
- La jeunesse,
- La mobilité,
- Le numérique,
- La gouvernance.

Les **fiches actions** s'articulent autour des thématiques suivantes :

- La fonction de pilotage  
L'objectif est d'assurer la bonne mise en œuvre de la Convention Territoriale G.M.R., en lien avec les chargées de coopération de la C.T.G., sur les plans administratif, partenarial et financier.
- Les thématiques socles
  - **Favoriser le départ en vacances des jeunes de 6/17 ans** par l'organisation des séjours mis en place par les équipes des accueils de loisirs. Ces séjours doivent permettre aux jeunes de 6 à 17 ans de partager des moments de vie hors les murs dans un cadre adapté et sécurisé et permettre à un plus grand nombre d'enfants de découvrir des activités.
  - **Développer l'offre de loisirs/culture pour les jeunes** en proposant une action UFO-STREET chaque année aux jeunes du territoire. Ce sont des activités de découverte, d'initiations et de démonstrations de diverses pratiques sportives et culturelles urbaines dont la finalité est la rencontre et l'échange.
  - Soutien à la création de **nouvelles places d'accueil 0-3 ans** par l'embauche d'un agent 3 mois avant l'ouverture de la micro-crèche pour préparer l'accueil des enfants, rédiger le projet d'établissement décrivant notamment l'organisation des activités des enfants, les mesures en cas de maladie ou d'accident, les valeurs éducatives et pédagogiques et élaborer le règlement intérieur dans le respect de la réglementation, ...
  - Mettre en place des actions de soutien à la **parentalité**. Aller au-devant des familles, organiser une enquête auprès des familles et des professionnels. Définir des actions à mettre en place, organiser des soirées débats.
- Les thématiques émergentes.
  - Favoriser la **mobilité** sur le territoire : soutien pour les transports des actions jeunesse et pour la navette Thizy/Montréal vers l'accueil de loisirs le mercredi midi.
  - Accompagner l'usage du **numérique** via des actions d'informations et/ou de formation envers les directeurs, les animateurs et les enfants.

La commission enfance et écoles réunion le 5 octobre a émis un avis favorable sur la Convention Territoriale G.M.R.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

VALIDE la Convention Territoriale Grandir en Milieu Rural (G.M.R.) et les fiches actions qui en découlent, pour la période 2022-2025, qui est annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 13/10/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com